








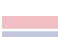



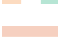
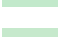
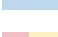
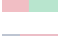



2021

SÉNÉGAL

INDICE DE L'ENGAGEMENT
À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS (ERI)



- 1  TOGO
- 2  CAP-VERT
- 3  GHANA
- 4  MAURITANIE
- 5  MALI
- 6  BENIN
- 7  SÉNÉGAL
- 8  GAMBIE
- 9  BURKINA FASO
- 10  GUINÉE
- 11  CÔTE D'IVOIRE
- 12  NIGER
- 13  SIERRA LEONE
- 14  GUINÉE-BISSAU
- 15  LIBERIA
- 16  NIGERIA



Le Sénégal a un niveau d'inégalités de revenus relativement élevé, il est **9^e en CEDEAO+** ce qui réduit la croissance du PIB et bloque les avancées en matière d'élimination de la pauvreté avant 2030. En 2016, **35 %** de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, notamment dans les zones rurales.



LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS PENDANT LE COVID

Le Sénégal n'était pas très bien préparé pour affronter la COVID-19. Le taux de couverture sanitaire universelle n'atteint que 45 % de la population. De plus, 67 % des travailleurs/euses sont sans contrat et n'ont donc pas droit aux indemnités de maladie.



SERVICES PUBLICS

Le pays ne dépense que 5,1 % de son budget dans la santé, il est 13^e en CEDEAO+ et est très loin de l'objectif africain de 15 % fixé au sommet d'Abuja en 2002.



FISCALITÉ

Le Sénégal se place 6^e au sein de la CEDEAO+ en ce qui concerne la fiscalité. La politique fiscale est relativement progressive, mais une collecte insuffisante des impôts sur les revenus rend inefficace son impact sur les inégalités de revenus.



POLITIQUE DU TRAVAIL

Le Sénégal est mal noté au niveau mondial (120^e), mais 4^e en CEDEAO+. Il dispose d'une bonne législation sur l'égalité salariale, la non-discrimination et le harcèlement sexuel, mais le nombre de jours de congé parental (99) est relativement bas avec seulement 1 jour de congé de paternité.



AGRICULTURE

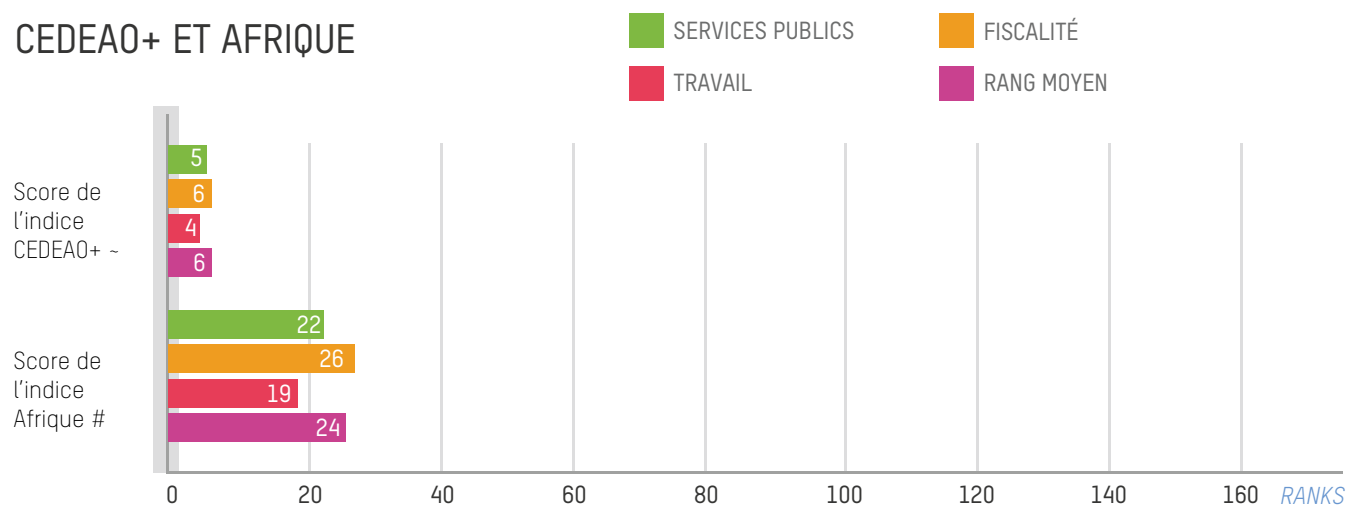
La part de l'agriculture dans le PIB du pays ne représente que 14,9 %.^[ii] Ce secteur emploie uniquement 33 % de la population,^[iii] mais la pauvreté persiste principalement dans les zones rurales. Seulement 7 % de la population est confrontée à l'insécurité alimentaire.^[iv]



LA DETTE ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

En 2019, le service de la dette représentait déjà 94 % des dépenses en éducation, trois fois les dépenses consacrées à la santé, deux fois et demi le budget de l'agriculture et cinq fois celui de la protection sociale.^[v] Le ratio service/recettes (hors dons) était déjà de 23 % en 2019 et il atteindra 28,5 % en 2024.

CEDEAO+ ET AFRIQUE



~ PARMIS 15 PAYS DE LA CEDEAO+ MAURITANIE # PARMIS 46 PAYS AFRICAINS (EXCLUANT 7 PAYS SANS DONNÉES)

Références

i 15 États membres de la CEDEAO + Mauritanie

ii <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=SN>

iii <https://ilostat.ilo.org/data/country-profiles/>

iv Chiffres du PAM pour l'année 2019, provenant du ENSANR 201921. Voir https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000125176/download/?_ga=2.153925432.1498334058.1616619332-2126198457.161372385

v <https://www.governmentspendingwatch.org/spending-data>

SÉNÉGAL

PROFIL DU PAYS – INDICE IERI CEDEAO+¹

Le Sénégal a un niveau d'inégalités de revenus relativement élevé et qui est en hausse, ce qui réduit la croissance du PIB et bloque les avancées en matière d'élimination de la pauvreté avant 2030. Au niveau mondial, le pays arrive seulement en 127^e position (7^e en CEDEAO+) en matière d'engagement à lutter contre les inégalités.

Les parts du budgets consacrées aux services publics sont bien inférieures aux normes mondiales et régionales, c'est pourquoi les montants par habitant sont faibles et l'impact sur l'accès aux services et les inégalités reste insuffisant. En matière de fiscalité, la législation est très progressive, mais la collecte des impôts progressifs sur les revenus est médiocre, ce qui réduit son impact sur les inégalités. Les politiques de travail sont faibles, y compris celles relatives aux droits des syndicats, aux congés parentaux et au SMIG, et les droits formels ne s'appliquent qu'à 33 % des travailleurs/euses, ce qui entraîne des inégalités salariales très importantes.

Le budget de l'agriculture est bien inférieur à l'objectif PDDAA² de 10 % : la répartition des ressources entre petites et grandes exploitations agricoles et l'impact sur la réduction de l'insécurité alimentaire restent à vérifier. La réponse fiscale à la COVID a été modérée, et le Plan d'action prioritaire pour une reprise inclusive ne prévoit pas d'augmentation des dépenses sociales. Le fardeau de la dette réduit significativement les dépenses sociales destinées à court terme à lutter contre la COVID, et à plus long terme contre les inégalités et pour les ODD. Les programmes du FMI et de la Banque mondiale ont eu un peu plus d'impact sur les inégalités, mais elles n'ont pas provoqué de changements politiques majeurs. Un renforcement des mesures de lutte contre les inégalités (voir section 4) accompagné d'un allègement significatif de la dette seraient essentiels pour éliminer la pauvreté.

1

PROFIL DE L'INÉGALITÉ DES REVENUS

Le Sénégal a un niveau d'inégalité de revenus relativement élevé, il est 9^e en CEDEAO+ et 97^e au niveau mondial, son coefficient de Gini³ étant de 0,403 et son ratio Palma⁴ (ratio des revenus des 10 % les plus aisés comparés avec ceux des 40 % les plus pauvres) 1,89. Les inégalités ont baissé entre 2001 et 2005, mais elles ont augmenté de 0,4 % entre 2005 et 2011⁵. Selon le FMI, un tel niveau d'inégalité réduit la croissance du PIB de plus de 1 % par an⁶.

Les inégalités dans la répartition des richesses continuent d'augmenter selon la Banque mondiale : en 2016, les 10 % les plus aisés détenaient huit fois la richesse des 10 % les plus pauvres⁷. En outre, 35 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, notamment dans les zones rurales. Selon la Banque mondiale, l'élimination de la pauvreté au Sénégal d'ici 2030 ne sera possible qu'avec un taux de croissance de 7,4 % accompagné d'une réduction de 2 % par an de l'indice de Gini.⁸

2

POLITIQUES CLEFS CONTRE LES INÉGALITÉS – CONSTATS DE L'IERI

La 3^e édition de l'IERI note 158 gouvernements selon leur Engagement à Réduire les Inégalités. Elle mesure trois domaines d'intervention qui ont réduit les inégalités significativement dans d'autres pays : 1) les Services publics ; 2) la Fiscalité et 3) les Droits/Conditions de travail.⁹ Le Tableau 1 ci-dessous montre la performance du Sénégal selon l'IERI.

TABLEAU 1. NOTATION IERI: MONDIAL, CEDEAO+ ET AFRIQUE

	SERVICES PUBLICS	FISCALITÉ	TRAVAIL	RANG MOYEN
SCORE DE L'INDICE CEDEAO+ -	#5	#6	#4	#7
SCORE DE L'INDICE AFRIQUE #	#22	#26	#19	#25
SCORE DE L'INDICE MONDIAL *	#124	#88	#120	#127

* PARMIS 158 PAYS. - PARMIS LES 15 PAYS DE LA CEDEAO+ MAURITANIE
pays pour lesquels les données ne sont pas disponibles)

PARMIS LES 47 PAYS AFRICAINS (à l'exception de 7

La notation du Sénégal reste relativement faible : 127^e au niveau mondial, 25^e en Afrique et 7^e en CEDEAO+. Sa performance est plus forte dans le domaine de la fiscalité (89^e) que dans ceux des services publics (124^e) et du travail (120^e). Depuis l'IERI de 2018, il a reculé de 12 places dans le classement, principalement parce que la méthodologie de l'IERI inclut désormais l'impact des dépenses publiques sur la couverture des services, notamment chez les classes pauvres.

2a PILIER SERVICES PUBLICS

Le Sénégal se classe 124^e au niveau mondial, mais 5^e en CEDEAO+. Les parts du budget et du PIB allouées aux services publics (en %) sont faibles (mis à part celles relatives aux pensions) et ont baissé depuis 2017 au profit des infrastructures et de la dette. En conséquence, les montants dépensés par habitant et l'impact sur l'accès aux services sont faibles, tandis que l'impact sur les inégalités est moyen.

● EDUCATION

La part du budget allouée à l'éducation en 2019 était de 17,1 % (soit une baisse de 4 % par rapport à 2017 où le montant dépassait l'objectif mondial de 20 %), ce qui classe le Sénégal en 7^e place en CEDEAO+. Le montant dépensé par habitant reste relativement faible, et son allocation ne favorise pas les plus pauvres : seulement 1,7 % des enfants les plus pauvres terminaient les études secondaires en 2017.

● SANTÉ

Le pays ne dépense que 5,1 % de son budget dans la santé, il est 13^e en CEDEAO+ et est très loin de l'objectif africain de 15 % fixé au sommet d'Abuja en 2002. Les montants dépensés sont très insuffisants, la couverture sanitaire universelle n'atteint que 45 % de la population et 3,3 % des ménages sont contraints à des dépenses « catastrophiques » (plus de 10 % de leur revenu) en santé.

● PROTECTION SOCIALE

La part du budget allouée à l'agriculture en 2019 était relativement importante et s'élevait à 11 %, le pays était 2^e en CEDEAO+. Mais la couverture ne concerne que 23,5 % des seniors bénéficiaires de pensions et 21 % de la population totale¹⁰. Le pays reste donc très loin de l'ODD de couverture universelle fixé pour 2030.

● IMPACT SUR L'INÉGALITÉ DES REVENUS

Une analyse récente de l'incidence des dépenses sur les inégalités, faite par la Banque mondiale, indique que cette réduction est déjà importante. L'indice de Gini a diminué de 6,9 % (notamment grâce à des dépenses en éducation, en protection sociale à hauteur de 35 % et en santé à hauteur de 15 %) ¹¹. Cependant, cette réduction est bien moindre qu'au Togo et au Cap Vert.

Le Sénégal se place 6^e au sein de la CEDEAO+ et 88^e au niveau mondial. La politique fiscale est relativement progressive, mais une collecte insuffisante des impôts sur les revenus rend inefficace son impact sur les inégalités de revenus.

● POLITIQUE FISCALE PROGRESSIVE

L'impôt de 30 % perçu sur le revenu des entreprises est proche de la moyenne de la CEDEAO+ (28 %) ¹². Le taux maximal d'imposition sur les revenus des individus est de 40 %, légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 31,2 %. Malgré un taux élevé de 18 %, la TVA aggrave la pauvreté ¹³ car des exonérations sont prévues pour les produits alimentaires de base, mais il n'y a pas de seuil minimum de revenu qui permettrait d'exonérer les petites entreprises et de réduire les inégalités. Les impôts sur le patrimoine représentent 2,5 % des recettes fiscales, un niveau relativement élevé pour la région, et proviennent des droits de mutation sur les immeubles, ainsi que des droits d'enregistrement. ¹⁴

● COLLECTE DES RECETTES

Le taux de collecte des recettes est moyen (7^e) par rapport à celui des autres pays de la CEDEAO+. Toutefois, il est beaucoup moins important pour les impôts sur les revenus des entreprises (10 %) et des individus (13 %) que pour la TVA (44 %), en raison des exonérations accordées aux grandes entreprises (malgré les efforts importants du gouvernement pour leur abrogation au cours des dernières années) : les pertes de recettes résultant de ces pratiques atteignaient 5,7 % du PIB en 2017. ¹⁵ Ainsi, la collecte des recettes, très progressive en théorie, l'est bien moins dans la réalité.

● IMPACT DE LA FISCALITÉ SUR LES INÉGALITÉS

Une étude de la Banque mondiale indique que l'impact de la fiscalité sur les inégalités de revenus serait assez faible (seulement 4 %) et bien moins significatif que celui des dépenses en services publics. Il reste certainement une marge de manœuvre considérable pour rendre le système fiscal sénégalais plus progressif à travers une collecte plus importante des impôts sur les revenus.

Le Sénégal est mal noté au niveau mondial (120^e), mais 4^e en CEDEAO+. Ses politiques (notamment concernant les droits des syndicats) sont relativement faibles et les droits formels ne s'appliquent qu'à 33 % des travailleurs/euses, ce qui crée de très fortes inégalités salariales.

● DROITS DES SYNDICATS ET TRAVAILLEURS/EUSES

Le Sénégal était 123^e au niveau mondial en 2017 pour cet indicateur qui mesure le respect légal et effectif des conventions du BIT sur les droits des travailleurs/euses, en relevant principalement les cas de non-respect des lois.¹⁶

● DROITS DES FEMMES

Le pays n'est que 89^e au niveau mondial et 7^e en CEDEAO+. Il dispose d'une bonne législation sur l'égalité salariale, la non-discrimination et le harcèlement sexuel, mais le nombre de jours de congé parental (99) est relativement bas avec seulement 1 jour de congé de paternité.

● SALAIRE MINIMUM

Le SMIG, rapporté au PIB par habitant, est relativement faible (10^e en CEDEAO+). En outre, des doutes persistent quant à l'application de cette loi par les entreprises car seulement 33 % de la population a un contrat de travail.

● COUVERTURE DES DROITS DES TRAVAILLEURS/EUSES

Seulement 33 % des effectifs disposent des droits susmentionnés car 67 % ont un emploi vulnérable (exploitations agricoles familiales informelles), ou sont au chômage. Ce pourcentage est relativement haut (3^e) en CEDEAO+, mais 119^e au niveau mondial.

● INÉGALITÉ DES SALAIRES

Selon les estimations du BIT, le Sénégal a le 40^e taux d'inégalité salariale le plus élevé au monde avec un indice de Gini de 0,6, dû en partie au faible montant du SMIG.

3

AUTRES POLITIQUES AYANT UN IMPACT SUR LES INÉGALITÉS AU SÉNÉGAL

INVESTISSEMENTS POUR SOUTENIR LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La part de l'agriculture dans le PIB du pays a considérablement baissé depuis 1975, et ne représente aujourd'hui que 14,9 %.¹⁷ Ce secteur emploie uniquement 33 % de la population,¹⁸ mais la pauvreté persiste principalement dans les zones rurales. Seulement 7 % de la population est confrontée à l'insécurité alimentaire.¹⁹ En 2014, les pays de la CEDEAO+ ont adhéré au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui demandait aux gouvernements d'augmenter la part de l'agriculture dans le PIB pour atteindre 10 %. En 2019, la part du budget consacrée à l'agriculture ne s'élevait qu'à 7 % (4^e en CEDEAO+), loin de l'objectif PDDAA.²⁰ De même, il reste impossible de distinguer la part attribuée aux petites exploitations ou aux cultures alimentaires, elles ne sont pas présentées séparément dans le budget.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS PENDANT LA CRISE DE LA COVID

Comme la plupart des pays, le Sénégal n'était pas préparé pour affronter la COVID-19 et avait un taux de couverture sanitaire universelle de 45 %. De plus, 67 % des travailleurs/euses étaient sans contrat et n'avaient donc pas droit aux indemnités de maladie. Pourtant, la réponse du gouvernement a été rapide, avec une fermeture des frontières et un nombre de cas (73 775) et de décès (1 858) relativement faible.²¹ Sur le plan économique, l'impact de la COVID a fait baisser la croissance du PIB à -1,5 % en 2020, contre une croissance moyenne récente de 5 %.²²

Le gouvernement a présenté un programme de dépenses de 5,9 % du PIB pour lutter contre la COVID, dont 9,5 % en santé, 12 % en protection sociale, et 78,560 % en soutien à l'économie, 82 % de ces montants ont été dépensés en 2020.²³ Il a réduit les autres dépenses à 0,7 % du PIB pour favoriser la création de l'espace fiscal en 2020. À la fin de l'année 2020, le gouvernement a produit un Plan d'action prioritaire (PAP2A) pour accélérer la reprise économique, avec des mesures destinées à renforcer les systèmes de santé (hausse des salaires), d'éducation (notamment celle des filles) et de protection sociale (élargissement du filet social)²⁴. En 2021, il a également introduit un programme de vaccination contre la COVID (0,3 % du PIB en 2021 + 0,2 % en 2022) et un programme d'urgence pour l'emploi des jeunes durant la période 2021-2023 (avec des dépenses additionnelles de 0,4 % du PIB en 2021).

LA DETTE ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

Avant la COVID, le fardeau de la dette était jugé « modéré » par le FMI et la Banque mondiale²⁵, avec un ratio dette/PIB de 64 % (53 % de dette extérieure et 11 % de dette intérieure). Mais le ratio service/recettes (hors dons) était déjà de 23 % en 2019. De plus, ce service représentait 94 % des dépenses en éducation, trois fois les dépenses consacrées à la santé, deux fois et demi le budget de l'agriculture et cinq fois celui de la protection sociale.²⁶ La crise a réduit les recettes et augmenté les nouveaux emprunts : les ratios dette/PIB atteindront donc de nouveaux pics de 68 % pour le ratio dette/PIB en 2021 et 28,5 % pour le ratio service/recettes en 2024 (dont deux tiers sur la dette extérieure suite à une politique récente de refinancement de la dette régionale avec des obligations Eurobond). Le gouvernement n'a pas de plan de recours aux marchés Eurobonds pour le moment, il a opté pour l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 (qui fournira peu d'épargne : - 0,6 % du PIB en 2020 et 0,4 % en 2021²⁷). En outre, son service auprès du FMI a été annulé pour l'année 2020-2021. Un allègement bien plus significatif de la dette pourrait contribuer considérablement au financement des dépenses ODD.

Quel a été le rôle du FMI et de la Banque mondiale, institutions mandatées par le G20 pour diriger la réponse financière mondiale à la pandémie ? Le Sénégal a reçu 442 millions de dollars du FMI (en prêts RFI et FCR), ainsi que 140 millions de dollars de la Banque mondiale. Le programme « Stand-By Arrangement » du FMI prévoit une consolidation fiscale de 2,4 % du PIB entre 2021 et 2026 , ce qui permettra une hausse des dépenses de 1,2 % du PIB, et une réduction du déficit budgétaire au critère de convergence UEMOA de 3 % du PIB en 2023. Ce programme, qui prévoit également une hausse du service de la dette, laissera peu de marge pour l'augmentation des dépenses sociales nécessaires pour réaliser les ODD et lutter contre les inégalités. Le document FMI SBA met l'accent sur l'impact positif du programme d'urgence pour l'emploi des jeunes, mais n'analyse pas les conséquences sur les inégalités. Les mesures fiscales envisagées mettent en avant la collecte des impôts sur les revenus et l'élimination des exonérations.²⁸

Le diagnostic pays publié par la Banque mondiale en 2018 est l'un des rares documents de ce genre qui analyse et présente clairement la nécessité de réduire le coefficient de Gini d'au moins 2 % par an pour réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté extrême avant 2030. Il inclut aussi une présentation de l'analyse CEQ de l'incidence des dépenses et des impôts sur les inégalités, et souligne la nécessité d'accroître considérablement les transferts sociaux. Toutefois, les recommandations sur l'équité et la résilience mettent l'accent sur la productivité agricole et l'efficacité des dépenses sociales.²⁹

4

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES MESURES DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Selon les constats de l'IERI, il faut saluer les efforts déployés par le gouvernement pour créer un système fiscal progressif et augmenter le SMIG. Il est néanmoins urgent de prendre des mesures supplémentaires, notamment :

SERVICES PUBLICS

- Garantir une augmentation rapide des budgets alloués à l'éducation, à la santé et à la protection sociale pour qu'ils atteignent respectivement 20%, 15% et 10% .
- Accélérer les progrès en matière d'ODD en garantissant une scolarité secondaire complète pour les enfants les plus pauvres ; une couverture sanitaire universelle, ainsi qu'une protection sociale universelle pour les personnes âgées, handicapées et au chômage, les mères et les enfants.

FISCALITÉ

- Fixer un seuil minimum d'imposition pour la TVA, pour exonérer les petites entreprises et leurs client·e·s.
- Renforcer la taxation du patrimoine (biens fonciers, héritages et gains en capital).
- Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation de recettes à moyen terme (MTRS) pour atteindre 20 % du PIB. Les mesures prioritaires seraient :
 - Eliminer au maximum les exonérations accordées aux investisseurs étrangers, notamment dans les secteurs rentables comme les industries extractives, les finances et les télécommunications.
 - Renégocier les conventions fiscales et d'investissement signées avec les autres pays, dans la mesure où elles réduisent les recettes.
 - Négocier avec les PTF le paiement des impôts relatifs aux projets de développement.

POLITIQUE LIÉES AU TRAVAIL

- Renforcer le respect théorique et pratique des conventions mondiales du BIT.
- Augmenter le nombre de jours de congé parental, notamment de congé de paternité.
- Continuer à augmenter le SMIG en fonction des futurs taux de croissance nominale du PIB et accroître les dépenses visant à assurer son application dans toutes les entreprises.
- Prendre des mesures pour formaliser davantage d'entreprises et assurer les droits et la protection sociale des travailleurs/euses.

AGRICULTURE

- Garantir une augmentation rapide des dépenses en agriculture pour atteindre l'objectif de 10 % du budget du PDDAA, et s'assurer que ces dépenses sont allouées aux petites exploitations et aux cultures alimentaires.

DETTE ET LES IFIS

- Analyser les perspectives d'un allègement bien plus significatif de la dette (y compris envers le marché régional), afin de libérer des sommes importantes pour financer les ODD.
- Garantir que le FMI et la Banque mondiale mettent des mesures urgentes et ciblées de réduction des inégalités au cœur de l'ensemble de leurs recommandations.

Références

- 1 15 États membres de la CEDEAO+ Mauritanie
- 2 Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
- 3 Le coefficient Gini est un indice qui mesure l'inégalité des revenus parmi les ménages d'un pays. Il va de 0 à 100 : le plus élevé le résultat, le plus grave l'inégalité.
- 4 Le ratio Palma est le ratio entre le revenu total du 10% des ménages les plus riches d'un pays, et le revenu total du 40% des ménages les plus pauvres. Si le ratio est de 1, ces deux groupes reçoivent le même revenu.
- 5 Banque Mondiale, site PovCalNet, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx>. Les dernières chiffres disponibles sont pour 2011, mais la Banque Mondiale a fait des estimations pour 2016 dans son diagnostic pays (note ii).
- 6 <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/03/28/Inequality-Overhang-44774>
- 7 Voir <http://documents1.worldbank.org/curated/en/336611539873310474/pdf/systematic-country-diagnostic-of-senegal-post-roc-for-rvp-clearance-clean-20181004-002-10122018-636754106488285264.pdf>
- 8 Voir document Banque Mondiale, op.cit., note iii.
- 9 Pour de plus amples détails sur le rapport, veuillez consulter www.inequalityindex.org/report
- 10 <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=13>
- 11 <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Events/PDF/Slides/PubEconConf2017-slides-Martinez.pdf>
- 12 Source des données : base de données pour rapport CRII 2020. Moyenne de 158 pays. Voir www.inequalityindex.org
- 13 <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Events/PDF/Slides/PubEconConf2017-slides-Martinez.pdf>
- 14 <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-in-africa-2617653x.htm>.
- 15 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/01/19/Senegal-Second-Review-Under-the-Policy-Coordination-Instrument-and-Request-for-Modification-50026>
- 16 <http://labour-rights-indicators.la.psu.edu/country/country/686>. Cette analyse est en train d'être actualisée pour 2018-19.
- 17 <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.T0TL.ZS?locations=SN>
- 18 <https://ilostat.ilo.org/data/country-profiles/for-49862>
- 19 Chiffres du PAM pour l'année 2019, provenant du ENSANR 2019/21. Voir <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000125176/download/?ga=2.153925432.1498334058.1616619332-2126198457.161372385>
- 20 Source: https://budget.sec.gouv.sn/documents/public_download/5c34718b-9ef0-4f06-8193-28b90a2a028a/telechargement
- 21 Chiffres du 30 septembre @ www.coronavirus.jhu.edu
- 22 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/06/17/Senegal-Third-Review-Under-the-Policy-Coordination-Instrument-and-Request-for-Modification-460831>
- 23 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/06/17/Senegal-Third-Review-Under-the-Policy-Coordination-Instrument-and-Request-for-Modification-460831>, page 8
- 24 Voir document FMI, op.cit., note xii.
- 25 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/01/18/Senegal-Request-for-a-Three-Year-Policy-Coordination-Instrument-Press-Release-Staff-Report-48958>. Pour chiffres sur stock et service, voir document FMI en note xix.
- 26 <https://www.governmentspendingwatch.org/spending-data>
- 27 <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>
- 28 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/06/17/Senegal-Third-Review-Under-the-Policy-Coordination-Instrument-and-Request-for-Modification-460831>, Annex III
- 29 Voir document Banque Mondiale, op.cit., note iii.